

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-10-37

Séance du 11 octobre 2021

AFFAIRES TECHNIQUES **COLLECTE DES SAPINS**

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège à Nangis, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. ET Mmes BACHELET, BELLACHE, DE BISSCHOP, CIOTTI, COUVOISIER, CRAPARD, DARCY, DELETAIN, GOMES, JEUNEMAITRE, LEBAT, LEGRAND, LOISELET, MARIE, MAZZUCHELLI, PATRON, PERNEL, PERRINO, RAMEAUX, VESAIGNE, ROUSSEAU, MYTNIK, LCONTE, BALDY, HARSCOET, POMMIER, BRICHET, MEBARKI, BREUGNOT, DIACCI, LE BOUTER, COUPAS, MARTINET, DEMANGE, DELANNOY, SOSINSKY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, BOURBONNEUX, CASTAING, BAGUE, BARRAY, SIVANNE, COULON, BEAUGELET, DUVERNE, KOFFEL, MASSON, LE SCANFF, BOUSSARD

Suppléants présents : M. et Mmes BILLAULT, LE BRISHOUAL, BERTRAND

Représentés : M et Mmes MARTIN (pouvoir à JEUNEMAITRE), GALLOIS (pouvoir à PATRON)

Excusés : M et Mmes PERRIN, GRAND, SLIMANI, BAALI, ANGERVILLE

Secrétaire de séance : M. BRICHET

Date de la convocation	: 30 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 54
Suffrage exprimé	: 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-10-37

Séance du 11 octobre 2021

AFFAIRES TECHNIQUES
COLLECTE DES SAPINS

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le SMETOM-GEEODE va proposer un service supplémentaire pour les fêtes de fin d'année à savoir la collecte des sapins.

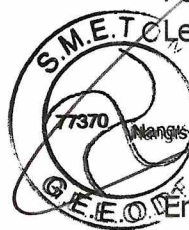
Pour cela, chaque commune devra s'inscrire auprès de Monsieur Maréchal Camille au 01.64.00.97.63 (service collecte) au plus tard le mercredi 15 décembre 2021.

La commune s'engage à réaliser un point de regroupement et à communiquer auprès de ses habitants afin qu'ils viennent déposer les sapins. Le SMETOM-GEEODE les collectera du 15 janvier 2022 au 30 janvier 2022.

Une date de collecte sera déterminée en amont et vous sera communiquée. Une fois la collecte effectuée, la commune s'engage à enlever ce point de regroupement.

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE CETTE INFORMATION.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,



Eric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 19 octobre 2021

Affiché, le 19 octobre 2021

Le Président,

Eric JEUNEMAITRE

